

# Le Conseil d'État interdit la chasse de la tourterelle des bois

11 septembre 2020



---

C'est un camouflet pour M. Macron, qui avait autorisé la chasse de la tourterelle des bois. Vendredi 11 septembre, le Conseil d'État a suspendu cette autorisation pour la saison 2020-2021. Le juge note en effet, selon le communiqué du Conseil d'État, « *que l'espèce a diminué de près de 80 % en 15 ans, que les experts recommandent l'interdiction de la chasse de cet oiseau sauvage et que le Gouvernement n'a pas apporté d'élément permettant de justifier son autorisation* ».

La Ligue pour la protection des oiseaux et l'association One Voice avaient demandé au juge des référés du Conseil d'État de suspendre l'arrêté du 27 août 2020 qui autorise cette chasse.

- **Source** : [Conseil d'Etat](#)

► **Photo** : Tourterelle des bois ([Pixhere](#))

**Lire aussi** : [L'État autorise la capture de 17.000 tourterelles des bois, espèce menacée](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-Conseil-d-Etat-interdit-la-chasse-de-la-tourterelle-des-bois>